



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel
de défense et de protection civiles

ARRETE PREFECTORAL N° 112682
MODIFIANT L'ARRRETE N° 07-0284 DU 21 DECEMBRE 2007 RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
- COMMUNE DE PARMAIN -

LE PREFET

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27;
- Vu** Le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- Vu** Le décret n° 2010 -1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, les zones de sismicité ont changé de dénomination et la liste des communes concernées par la réglementation parasismique a été étendue;
- Vu** L'arrêté préfectoral du 05 juillet 2007 approuvant le plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur la commune de Parmain;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 07-0284 du 21 décembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs à Parmain;
- Vu** L'arrêté préfectoral n°112491 du 25 novembre 2010 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;

Considérant que le dossier d'information annexé doit être mis à jour ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

Article 1 La commune de Parmain est exposée au risque inondation et au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines.

Article 2 Le document communal d'information joint à l'arrêté n° 07-0284 du 21 décembre 2007 est remplacé par le document d'informations mis à jour et annexé au présent arrêté.

Article 3 Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques, ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- des plans des secteurs exposés aux risques.

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 4 Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 5 Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 6 Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental des territoires et Monsieur le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 17 MAI 2011

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur du cabinet



Michel BERNARD

Commune de PARMAIN

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 112682

du 17/05/2011

mis à jour le 17/05/2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n. oui non

PPRI	date	aléa
R111-3	05/07/2007 (approuvé)	Inondation
	08/04/87	Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques inondation

Consultable sur Internet

Périmètre du R111-3 de mouvements de terrain

Consultable sur Internet

Dossier communal sur les risques majeurs

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t. oui non

	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Périmètre du plan de prévention des risques de mouvements de terrain

Zone d'exposition du plans de prévention des risques d'inondation

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 17/05/2011

Le préfet de département